# Le jeune garçon est lié à son sacrifice, on égorge pour lui au septième jour et on lui rase la tête.

Samurah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le jeune garçon est lié à son sacrifice, on égorge pour lui au septième jour et on lui rase la tête. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Dans ce hadith, le Prophète (sur lui la paix et le salut) informe du fait que le nouveau-né est lié au sacrifice lors duquel on doit égorger [une bête] en sa faveur le septième jour de sa naissance. Le même jour, il est recommandé de donner un prénom au nouveau-né et de lui raser les cheveux qu'il a sur la tête. Toutefois, le rasage ne concerne que le nouveau-né garçon.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/64668